

Notice technique

Domaine Clima ventilation / froid

Réception des appareils de ventilation

Objectif

Les appareils de ventilation sont souvent livrés sur le chantier ou intégrés à une installation à un stade précoce. Le montage des conduites de raccordement et des gaines intervient généralement des mois plus tard. La présente notice montre comment des dommages aux appareils peuvent être évités. En cas de dommages après la pré-réception des appareils de ventilation, les responsabilités peuvent être définies à l'aide des documents. On évite ainsi des coûts supplémentaires et de longues discussions.

Situation initiale

L'entreprise d'installation mandatée monte les appareils de ventilation entièrement et dans les règles de l'art. Immédiatement après l'installation et avant la pré-réception, on procède au nettoyage intérieur des appareils et on les recouvre de plastique.

Règles à observer lors de travaux sur les appareils de ventilation

- L'appareil est réceptionné au préalable avec la direction des travaux (pré-réception). Le procès-verbal de réception type élaboré par suissetec peut être utilisé comme modèle.
- Avant d'effectuer des travaux sur les appareils de ventilation, il convient d'informer l'entreprise d'installation, de préférence par écrit. Parmi ces travaux figurent notamment : le raccordement des batteries de chauffe et de refroidissement, des systèmes de récupération de chaleur à eau glycolée, des écoulements sanitaires et les raccordements électriques.
- Les appareils de ventilation sont recouverts de plastique. Ces protections ne peuvent pas être retirées sans l'accord de l'entreprise d'installation. Lors de travaux, les ouvertures pratiquées dans la protection en plastique pour accéder aux tubes de raccordement doivent être aussi petites que possible.

- Les appareils de ventilation ne doivent si possible pas être utilisés comme place de travail (p. ex. établi). Exceptionnellement et seulement en accord avec la direction des travaux, les appareils de ventilation doivent dans ce cas être protégés d'éventuels dommages par des panneaux de coffrage ou des panneaux en tôle.
- Les échelles, plateformes élévatrices ou autres ponts roulants ne doivent pas être posés contre les panneaux de l'appareil. Ils peuvent être disposés contre le profilé en aluminium de l'appareil de ventilation si celui-ci est protégé avec un rembourrage approprié.
- Les poignées des portes de visite peuvent être obtenues auprès du constructeur responsable au sein de l'entreprise d'installation (demande dûment justifiée) et doivent lui être remises après utilisation.
- Il est interdit de marcher ou de grimper sur les tubes de raccordement des appareils de ventilation, ou de les soumettre à une quelconque charge. Les filetages de raccordement doivent être serrés en vissant un contre-écrou dans le sens contraire.
- Aucune fixation ne doit être effectuée aux manchettes flexibles ou sur celles-ci.

Important

- Les appareils de ventilation ne doivent en aucun cas être utilisés à mauvais escient (comme réfrigérateurs, bacs pour déchets ou rangements pour outils).
- L'intérieur des appareils de ventilation est nettoyé une fois avant la pré-réception par l'entreprise d'installation. Après la pré-réception, les salissures doivent être nettoyées par la personne qui les occasionne.
- Les éventuels dommages doivent être immédiatement annoncés à l'entreprise d'installation et à la direction des travaux.
- Le délai de garantie du fabricant/fournisseur débute dès la livraison.

INTERDICTION D'OUVRIR LES APPAREILS



Ouverture des appareils uniquement avec l'accord de l'entreprise de ventilation.

Toute infraction et les coûts ainsi occasionnés seront imputés au contrevenant.

Autres informations

- Lors de l'utilisation de substances ou d'appareils de rinçage spéciaux, les indications des fabricants et fournisseurs des tuyaux et appareils doivent être observées.
- Notice suissetec « Dispositions de garantie dans le contrat de vente et le contrat d'entreprise »

Renseignements

Le responsable du domaine Clima chauffage de suissetec se tient à votre disposition pour tout autre renseignement.

Tél. 043 244 73 33

Fax 043 244 73 78

Auteurs

Cette notice technique a été élaborée par le groupe spécialisé Clima ventilation/froid/climatisation de suissetec.

Procès-verbal de pré-réception pour appareils de ventilation

Installation Projet n°

Mandant /
maître de l'ouvrage

Projeteur

Fabricant/fournisseur

Participants

Points à contrôler

| N° | O.K. | Description | Remarques |
|----|--------------------------|---|-----------|
| 1 | <input type="checkbox"/> | Boîtier : panneaux, cadre, châssis, assemblage en ordre | |
| 2 | <input type="checkbox"/> | Appareil de ventilation propre à l'intérieur, portes fermées | |
| 3 | <input type="checkbox"/> | Appareil de ventilation sans dommages extérieurs | |
| 4 | <input type="checkbox"/> | Manchettes flexibles et isolation thermique sans dommages visibles, clapets en état de marche | |
| 5 | <input type="checkbox"/> | Ventilateurs avec courroies et courroies de rechange, courroies tendues, protection pour le transport retirée | |
| 6 | <input type="checkbox"/> | Consignes de sécurité indiquées sur la porte du ventilateur | |
| 7 | <input type="checkbox"/> | Tubulure de l'échangeur thermique pas déformée ni endommagée, départ et retour signalés, lamelles intactes | |
| 8 | <input type="checkbox"/> | Filtres livrés et montés | |
| 9 | <input type="checkbox"/> | Filtres de rechange livrés | |
| 10 | <input type="checkbox"/> | Portes de visite accessibles, pas bloquées par des installations externes | |
| 11 | <input type="checkbox"/> | Portes installées, poignées intactes | |

| N° | O.K. | Description | Remarques |
|----|--------------------------|--|-----------|
| 12 | <input type="checkbox"/> | Humidificateur complet, pompe montée, exécution intacte, filtre à eau en place | |
| 13 | <input type="checkbox"/> | Rotors : surface intacte des deux côtés, commande des rotors, moteur, courroies disponibles, courroies tendues | |
| 14 | <input type="checkbox"/> | Tests des rotors effectués, procès-verbal de mise en service disponible | |
| 15 | <input type="checkbox"/> | Orifice de mesure : manchons de mesure vers l'extérieur, bouchons de fermeture en place, raccords de mesure signalés | |
| 16 | <input type="checkbox"/> | Poche à schémas (avec contenu) et signalisation complète de l'installation | |
| 17 | <input type="checkbox"/> | Enveloppe de l'appareil de ventilation nettoyée et matériel d'emballage retiré, décharge de la protection mécanique | |
| 18 | <input type="checkbox"/> | Instructions d'entretien et d'utilisation remises | |
| 19 | <input type="checkbox"/> | | |
| 20 | <input type="checkbox"/> | | |
| 21 | <input type="checkbox"/> | | |

.....
Lieu/Date

.....
Signature

Avec la pré-réception, la propriété de l'appareil de ventilation et le risque sont transférés au mandant.
La protection mécanique de l'appareil de ventilation est également transférée au mandant.
Le délai de garantie commence à courir le jour de la remise de l'objet au mandant.

**WIR, DIE
GEBÄUDETECHNIKER.**

**NOI, I TECNICI
DELLA COSTRUZIONE.**

**NOUS, LES
TECHNICIENS DU BÂTIMENT.**